

COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

**ASSEMBLÉE COMMUNE
CONSEIL COMMUNAL ET CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

Article L1122-11 alinéa 3 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, tel que modifié:

"Outre l'obligation imposée par l'article 26 bis, par. 5 alinéa 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, le conseil communal peut tenir des séances communes avec le conseil de l'action sociale".

Article 26 bis , § 5 de la loi organique des C.P.A.S., telle que modifiée en Région wallonne:

"Le comité de concertation [entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale] veille à établir annuellement un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre d'action sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre.

Ce rapport est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale".

Article 54 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Braine-le-Château:

"Les réunions conjointes du conseil communal et du conseil de l'action sociale ne donnent lieu à aucun vote. Toutefois, pour se réunir valablement, il conviendra que la majorité des membres en fonction [...] tant du conseil communal que du conseil de l'action sociale soit présente".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 22 octobre 2014 à 19 h 30'**.

Braine-le-Château, le 13 octobre 2014.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

Pour le C.P.A.S.,

Le Directeur général,

C. DESMET

Le Président,

Ph. HECQUET

SÉANCE PUBLIQUE

1. Présentation commentée du rapport sur

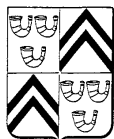
- l'ensemble des **synergies existantes et à développer** entre la commune et le Centre Public d'Action Sociale;
 - les **économies d'échelle** et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la commune;
- tel que préparé par le comité de concertation entre le Conseil communal et le Conseil de l'action sociale.

2. **Logement:**

État d'avancement des opérations menées dans le cadre de la stratégie communale en matière de logement, en étroite collaboration entre commune et C.P.A.S.:

- 2.1 Programmes bisannuels d'actions (**2007-2008, 2009-2010, 2012-2013 et 2014-2016**) approuvés par le Gouvernement wallon.
- 2.2 Lotissement de l'I.B.W. (Intercommunale du Brabant wallon) dans la *Zone d'Aménagement Communal Concerté de l'Espérance*.
- 2.3 La politique du C.P.A.S.

[M. le Bourgmestre et M. le Président du C.P.A.S. font le point sur l'évolution des différents projets déjà lancés ou encore en gestation].



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 22 octobre 2014 à 20 h 00'** (*immédiatement après l'assemblée conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale convoquée pour 19h30'*).

Braine-le-Château, le 13 octobre 2014.

Par le Collège,

Le Directeur général,

M. LENNARTS

Le Bourgmestre,

A. FAUCONNIER

SÉANCE PUBLIQUE

Note importante à l'attention particulière des membres de l'assemblée

La circulaire (25 septembre 2014) du Ministre régional wallon des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie relative à l'élaboration des budgets des communes et C.P.A.S. pour l'exercice **2015** est consultable/téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/actualites>

Les Conseillers qui ne disposent pas d'un accès personnel au réseau internet peuvent en obtenir sans frais un exemplaire imprimé sur simple demande auprès du Directeur général.

1. Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine). Budget pour l'exercice 2014: avis.
2. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame du Bon Conseil (Nouvelles). Modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2014: avis.
3. Fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre et Paul (Wauthier-Braine). Budget pour l'exercice 2015: avis.
4. Redevance pour certains services offerts au sein des écoles communales pour l'année scolaire 2014-2015 (règlement adopté par résolution du 2 juillet 2014). Approbation par l'autorité de tutelle : communication.
5. Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2015: décision.
6. Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2015: décision.
7. Règlement communal complémentaire au Règlement général de police de la circulation routière : modifications et inscription de nouvelles mesures [*cette délibération remplacera et annulera celle du 2 juillet 2014 relative au même objet*].
8. Gestion intégrée des déchets ménagers dans l'Ouest du Brabant wallon. Convention de dessaisissement de la responsabilité du traitement des ordures ménagères et des encombrants au bénéfice de l'Intercommunale du Brabant wallon : modification (collecte des encombrants « à la demande » à partir du 1^{er} janvier 2015).
9. Intercommunale IMIO. Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2014 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
10. Intercommunale IMIO. Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2014 : vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette séance.
11. Ouverture de nouvelles voiries dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisation et plan d'alignement relatif à la création de ces voiries et à l'élargissement partiel de la rue aux Racines au droit du lotissement projeté : décision.
12. Déplacement partiel du sentier n° 143 et élargissement ponctuel de la rue Latérale pour l'aménagement d'un trottoir et de quatre places de stationnement : décision.
13. Patrimoine communal. Opération d'échange entre les consorts CARRETTE et la commune (parcelles sises au lieu-dit *Hameau des Baraques* à Braine-le-Château) et octroi d'un droit d'usage à titre précaire et gratuit de parcelles communales aux consorts CARRETTE : décision. Projet d'acte authentique : approbation.
14. Marché de services d'assurances (attribué au terme d'une procédure d'appel d'offres ouvert à publicité européenne) via achat groupé organisé par l'intercommunale SEDIFIN. "Convention de coopération":

approbation.

15. Collecteur du Hain (lot 5A).
 - Exécution des travaux de pose du collecteur et des égouts communaux conjoints ;
 - Égouttage et amélioration de l'avenue Reine Astrid à Wauthier-Braine ;Décomptes finaux : approbation.
16. Égouttage du ruisseau de l'Ermitage - phase III (Vieux Chemin de Nivelles, rue de la Station, rue de Nivelles et rue de Mont Saint-Pont). (Investissement 2004-04 dont la maîtrise de l'ouvrage est déléguée à l'I.B.W.). Décompte final : approbation.
17. Enseignement communal. Organisation au 1^{er} octobre 2014 (encadrement subventionné en sections maternelle et primaire).
18. École communale (implantation de Noucelles, rue R. Ledecq, 17/A). Installation d'une clôture séparative dans la cour de récréation : nouvelle décision.
19. École communale (implantation de Wauthier-Braine, rue des Écoles, 1/A). Projet de rénovation du bâtiment existant et de ses abords et construction d'une salle de gymnastique et d'un couloir extérieur. Introduction d'une demande de subvention auprès du Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné : décision.

HUIS CLOS

20. Personnel administratif. Congé parental sous forme d'interruption de carrière. Fin anticipée (sur demande de l'agent concerné) : autorisation.

Personnel enseignant

Ratifications de décisions à titre temporaire sur décisions du Collège.

21. Institutrice primaire sous contrat A.P.E. (mi-temps).
22. Maître d'adaptation à mi-temps dans un emploi vacant de durée limitée.
23. Maître d'adaptation à mi-temps dans un emploi vacant de durée limitée.
24. Maître spécial de morale dans un emploi non vacant (charge partielle de 8/24).
25. Institutrice maternelle à l'implantation de Noucelles dans un emploi vacant (mi-temps).
26. Institutrice maternelle à l'implantation de Wauthier-Braine dans un emploi vacant (temps plein).
27. Institutrice maternelle à l'implantation de Braine-le-Château dans un emploi non vacant (temps plein).
28. Institutrice maternelle à l'implantation de Braine-le-Château dans un emploi non vacant (mi-temps).
29. Institutrice maternelle à l'implantation de Braine-le-Château dans un emploi non vacant (mi-temps).
